



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/024
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage dans le bâtiment Darse 4, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5321 et en vue de l'implantation d'une activité de conseil, audit et contrôle qualité sur des biens d'équipement.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CAR CONSULTING GROUP, dont le siège social est situé 16 bis, rue d'Odessa - boîte 37 - 75014 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 494 994 858, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société CAR CONSULTING GROUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-063 portant sur la dépendance susvisée le 3 juillet 2024.

Description de la dépendance : une surface de bureaux (bureau n° 18) d'une superficie de 21,07 m² située au 1^{er} étage dans le bâtiment Darse 4, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : Trois (3) ans à compter du 23 avril 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-063 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.